

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 septembre 2018 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, Mme Nelly VERGEZ, M. Pierre ROBINET, Mme Corine ROUFFAUD, Mme FOISSARD Hélène, Mme Rebecca HARRINGTON, Monsieur Frédéric CHAUMET, Madame Marie-Thérèse BARBIER, M. Jacques SALLEE.

Absents excusés : Monsieur Bernard DEBOISSY qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre ROBINET, Mme Sandra TOURNAIRE

M. Pierre DUSSIDOUR arrivera en retard.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Nous avons reçu plusieurs demandes de Droit de Prémption Urbain.

Vente d'un bien, appartenant à la succession de Monsieur Hubert MANEM – 4 Rue du Lion d'Or 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE - surface au sol de 895 m² - Cadastré ZE N° 92 - Vendu pour 72 000.00 € à Monsieur Maxime CHARBONNEAU.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Madame et Monsieur Guy ROUSSEAU – 15 Avenue Maisons Blanches 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE - surface au sol de 550 m² - Cadastré AC N° 237 (ancien 189P) - Vendu pour 200.00 € à Monsieur Thierry ROUSSEAU.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Madame et Monsieur MOHAR Christelle et Yannick – 50 Rue André Bouyer 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE - surface au sol de 555 m² - Cadastré AL N° 87 et AL N° 167 - Vendu pour 2 000.00 € à Monsieur Davy GAUTOURNEAU.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations).

La CDC Lavalette Tude Dronne adhère depuis le 1^{er} janvier 2018 pour la partie des territoires concernée de Combiers et Rougnac. Il semble souhaitable que les communes de la CDC adhèrent toutes de façon à avoir une action cohérente sur l'ensemble du territoire.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

SIAEP MODIFICATION STATUTS

Mise à jour la liste des membres du syndicat, du fait de la prise de compétence par la communauté d'agglomération Grand Angoulême de la compétence « Eau » sur l'ensemble de son

territoire, à compter du 31 décembre 2017 ; l'agglomération étant substituée depuis le 1^{er} janvier 2018 à la commune de Voulgézac au sein du syndicat ;

Transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte, qui en découle.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION DE PASSAGE FOSSES DU CHATEAU

Nous avons reçu un courrier de Madame et Monsieur GICQUEL/DUMAS 28 Rue d'Epéron à Villebois-Lavalette, nous demandant le renouvellement de la convention de passage sur les fossés du château et que le renouvellement soit fait par tacite reconduction.

Lecture du courrier.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

ARRIVEE DE MONSIEUR PIERRE DUSSIDOUR

CREATION POSTE REDACTEUR

Marie-Pierre a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial établie au titre de la promotion interne par le Centre de Gestion de la Charente.

La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable. Elle peut donc être nommée sur le poste de Rédacteur que le conseil municipal doit créer.

Je vous propose de créer ce poste à compter du 1^{er} octobre 2018. Cela induira une augmentation d'environ 38 € Brut et 18 € net environ par mois.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

HORAIRES SECRETARIAT

Il y a moins de public de passage au secrétariat le samedi matin depuis la suppression des demandes des cartes d'identité et des passeports. Cela implique malgré tout la présence d'une secrétaire pendant 3 heures 30. Il n'y a pratiquement plus d'appels téléphoniques.

Il serait peut-être judicieux de supprimer l'ouverture au public le samedi matin et d'allonger les heures de présence des secrétaires sur les autres jours de la semaine en laissant les heures d'ouvertures au public de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Une des secrétaires n'est pas présente le mercredi. Une permanence entre 9 H 30 et 11 H sera tenue par le Maire ou les adjoints.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

COMMUNE DE ROUGNAC/RATTACHEMENT A LA CDC DE LA ROCHEFOUCAULD- PORTE DU PRIGORD

Par courrier reçu le 13 août 2018, les services de l'Etat ont indiqué que, par délibérations adoptées en juillet 2018, les Communes de Charras et Rougnac ont délibéré en faveur de la création d'une Commune nouvelle et du rattachement de cette dernière à la Communauté de Communes (CdC) La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

Aussi, conformément à l'article L 2113 5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été demandé au Conseil Communautaire des deux CdC mais aussi aux Conseils Municipaux de ces deux CdC de se prononcer sur le rattachement de cette Commune nouvelle à la CdC La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

Ce rattachement induirait ainsi le retrait de la Commune de Rougnac de la CdC Lavalette Tude Dronne.

Le retrait de la Commune de Rougnac de la CdC Lavalette Tude Dronne soulève plusieurs interrogations. Ces interrogations ont fait l'objet de demandes de précisions auprès des services de la Préfecture.

Suite aux renseignements fournis par la Préfecture :

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

FONDATION DU PATRIMOINE

La fondation du patrimoine nous propose le renouvellement de notre convention pour trois ans, pour ce qui concerne les travaux des particuliers. Cette convention permet une déduction fiscale et une participation de la commune de 1 % sur le montant des travaux de restauration. Il reste actuellement une enveloppe de 10 000 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Signature pour le lancement de la souscription avec la Fondation du Patrimoine le 21 septembre à 11 heures à la mairie pour les travaux de l'église Saint-Romain.

CONCERT A L'EGLISE/DEMANDE DE SUBVENTION

Nous avons reçu un projet de concert le dimanche 21 octobre à 17 H à l'église Saint-Romain par l'Association ASONANCIA. Ils nous demandent une subvention de 400 € pour ce concert qui représente une somme de 820 €. (4 musiciens, 1 chef de chœur). Un verre sera offert à l'issue du concert soit par l'association soit par la commune ou à moitié.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

SINISTRE GUIRLANDES/PANNEAU

Le 24 août, un camion a accroché des guirlandes et un panneau sens interdit soit un montant de 87.30 €. Pour facturer ce préjudice aux Transports Grimaud nous avons besoin de la validation du conseil municipal.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Assainissement compétence commune ou CDC
- Désaffectation logement instituteur (au-dessus mairie) Un courrier de demande va être envoyé à la Préfecture de la Charente
- Le forum des associations a connu un vif succès
- Locations 8 Place du Champ de Foire et 11 Grand'Rue
- Notre site internet est mis en service, il doit maintenant être complété.
- Suite à la demande de Monsieur Bernard TREMEL, une journée citoyenne va être organisée pour nettoyer la partie la plus ancienne du cimetière ainsi que le bourg, le 19 octobre 2018 à 8 H 30. Rendez-vous est donné devant la mairie, une délibération sera prise en ce sens – **Accord unanime du conseil municipal.**

- Passage caméra réseau assainissement
- Problème de nettoyage sous les halles surtout pour les huîtres
- Repas des anciens le 27 janvier 2019
- Vœux du maire le 11 janvier à 18 H 30
- Travaux pigeonnier, Logélia, parking salle polyvalente...

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 8 octobre 2018 à 18 H 30.